



Impôts et taxes communales : Tarifs dès 2017

les renseignements suivants sont fournis à titre indicatif

Impôts communaux

Indexation	160	
coefficient	1.2	
Impôts fonciers	personnes physiques	1‰ de la valeur fiscale
Impôts fonciers	personnes morales	1.25‰ de la valeur fiscale
Impôt du culte	2.5% du montant d'impôts	
	- personnes physiques	(facturé aux catholiques et protestants)
	- personnes morales	(facturé à toutes les sociétés)
Taxe non pompier	3.0% du montant d'impôts (aux personnes âgées de 20 à 52 ans)	
	maximum Fr. 100.00	
Taxe personnelle	Fr. 24.00 par an	
Soutien à la famille	Fr. 100.00 par année (pour enfants jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire)	

Frais et taxes de raccordement pour nouvelles constructions (TVA en sus)

Eau potable	1.2 % de la valeur cadastrale du bâtiment ou de l'immeuble
Epuration	2.5 % de la valeur cadastrale du bâtiment ou de l'immeuble
Abri protection civile	Selon décision du Service Cantonal de la Protection Civile
Frais pour la mise à jour des plans au Registre Foncier	(article 37 de la Loi sur la mensuration officielle du 16 mars 2006)

1) -magasins, usines et immeubles de plus de 4 appartements	→	Fr. → 1'500.00
2) -villas, halles, serres et immeubles jusqu'à 4 appartements		
→ -10 angles au maximum	→	Fr. → 1'000.00
→ -plus de 10 angles ou villas jumelées (1/2 par villa)	→	Fr. → 1'200.00
3) -autres constructions très complexes	→	selon estimation du Géomètre
4) -réduits, couverts, piscines ou autres petites constructions		
→ de plus de 6 m ²		
→ -si construits en annexe à un autre bâtiment	→	Fr. → 300.00
→ -si construction séparée	→	Fr. → 600.00
5) -pour démolitions	→	Fr. → 300.00
6) -changements de nature (par exemple vigne en champ)	→	selon tarifs effectifs

Taxes annuelles d'entretien (TVA en sus)

A) Eau potable *la dureté moyenne de l'eau potable est d'environ 25° (dureté français)*

1) Location du compteur

- pour les compteurs de 1/2" à 1 1/4"	Fr.	30.00
- pour les compteurs de 1 1/2" et plus	Fr.	60.00

2) Base

a) pour les habitations d'un seul logement

- forfait annuel	Fr.	120.00
------------------	-----	--------

b) pour les bâtiments de plusieurs unités (logements/commerces)

- forfait annuel par unité de logement	Fr.	90.00
--	-----	-------

c) pour les autres bâtiments

- commerces importants en surface ou en volume, usines, industries	Fr.	300.00	à	Fr.	4'000.00
- foyers, homes, pensions (par lit)	Fr.	30.00	à	Fr.	80.00
- gîtes, hôtels, colonies (par lit)	Fr.	10.00	à	Fr.	20.00

3) Consommation

- par mètres cubes d'eau utilisés	Fr.	1.00
-----------------------------------	-----	------

B) Eaux usées

1) Base

a) pour les habitations d'un seul logement

- forfait annuel	Fr.	200.00
------------------	-----	--------

b) pour les bâtiments de plusieurs unités (logements/commerces)

- forfait annuel par unité de logement	Fr.	160.00
--	-----	--------

c) pour les autres bâtiments

- commerces importants en surface ou en volume, usines, industries	Fr.	300.00	à	Fr.	4'000.00
- foyers, homes, pensions (par lit)	Fr.	30.00	à	Fr.	80.00
- gîtes, hôtels, colonies (par lit)	Fr.	10.00	à	Fr.	20.00

2) Consommation

- par mètres cubes d'eau utilisés	Fr.	1.95
-----------------------------------	-----	------

C) Voirie

A. Particuliers

Ménages d'une personne	Fr. 180.00
Ménages de plusieurs personnes	Fr. 260.00
Résidences de vacances	Fr. 140.00

B. Entreprises

- Bureaux, fiduciaires, entreprises agricoles, assurances de 1 à 3 employés	Fr. 140.00
- Bureaux, fiduciaires, entreprises agricoles, assurances de 4 à 9 employés	Fr. 240.00
- Artisans, ateliers, garages, commerces, de 1 à 3 employés	Fr. 280.00
- Artisans, ateliers, garages, commerces, de 4 à 9 employés	Fr. 480.00
- Cafés, bars, tea-rooms, dancings, buvettes, etc. (sans restauration)	Fr. 300.00
- Cafés-restaurants, hôtels (avec restauration)	Fr. 440.00
- Entreprises, commerces de 10 employés et plus, homes, foyers, colonies, gîtes	au minimum Fr. 500.00

Irrigation (TVA en sus)

Taxe annuelle 40 centimes/m2

Tous les Règlements communaux sont disponibles sur le site Internet www.saxon.ch
(Administration/Documents officiels/Règlements communaux).

Avec nos meilleures salutations

L'Administration communale de Saxon